

## Code Limitation

- 
- 1 Limitation pour protéger Edmundston (N.-B.).
  - 2 Limitation de 100 kW PAR et de 305m HEASM ou l'équivalent, en direction générale de Brandon (Man).
  - 3 Limitation pour protéger les signaux de CBFT Montreal (Qué.), à la frontière cando-american.
  - 4 Limitation pour protéger canal 62 à Shediac N.-B.).
  - 5 Limitation: 20 dBk à 305 m
  - 6 Limité à 1 kW (PAR) et 390 m (HEASM) ou l'équivalent vers ca. 23 B (TVN) à Sault Ste-Marie, ON.
  - 7 Limité à 500 kW (PAR) et 287 m (HEASM) ou l'équivalent vers ca. 33 (TVN) à Barrie, ON.
  - 8 -13 DB VERS 15TVN DIGBY (NS)
  - 9 -7 DB VERS 22TVN SAINT JOHN (NB)
  - 10 -3 DB VERS 53TVN TORONTO (ON)
  - 11 -3 DB VERS 33TVN BARRIE(ON)
  - 12 -20 DB TO 34TVN PETERBOROUGH (ON)
  - 13 Limité à 5 kW à 150 m ou l'équivalent
  - 14 Limité à 443 kW à 845.2 m ou l'équivalent. La PAR pourra augmenter à 550 kW quand le canal 22 TVN à Ottawa, ON aura des paramètres de classe VL d'après-transition.

14 rows selected.